L'EUROPE S'ENGAGE avec le Pays de l'Isle en Périgord

Rendre le cadre de vie du Pays + attractif et solidaire

Objectif 1

FICHE ACTION 5

LEADER

Innover en soutenant et en développant des projets préservant une vie locale dynamique et attractive, proches de l'environnement

DESCRIPTIF DE LA MISSION

L'offre culturelle, sportive et de loisirs est à la fois peu nombreuse et qualitativement en retrait au regard des besoins attendus par la population du Pays (en termes de diffusion artistique, de pratique et d'enseignement artistiques au-delà de l'agglomération périgourdine).

Et surtout, elle ne relie pas assez **l'homme et la nature,** à l'heure du changement climatique. Le besoin de se réconcilier est réel. Ce que permet la **présence d'artistes sur le territoire,** dans la mesure où ils savent créer un imaginaire, des ponts entre les différentes identités culturelles, qui composent notre société. Nous et nos territoires sommes tous porteurs de culture. Nous avons tous des valeurs, des histoires, des convictions, des traditions, des savoirs, des modes de vie et des pratiques artistiques, qui ne demandent qu'à s'exprimer, à se confronter pour faire société, dans un rapport à l'autre et à la nature apaisée. Cette définition élargie de la culture valorise le patrimoine culturel de chacun et de chacun de nos territoires.

Au-delà de l'offre culturelle, l'**offre sportive, récréative et de loisirs** a besoin d'être encouragée afin de monter en qualité et son nombre, tant pour les populations locales que pour les jeunes, désireux d'un dynamisme nouveau pour leur territoire, d'équipements permettant la rencontre et de tisser des liens.

Les actions seront également pensées pour la **vitalité sociale du territoire.**

Il s'agit par ailleurs d'apporter un appui au **tissu associatif** en améliorant son offre ou ses évènementiels et de les faire davantage fréquenter par la population.

Il s'agit aussi ici de **co-construire dans la durée des actions culturelles avec des artistes et des habitants,** afin que chacun se retrouve dans l'offre proposée. En partant des envies, des pratiques et des savoir-faire des personnes (promotion des droits culturels).

TYPES ET EXEMPLES D'ACTIONS ÉLIGIBLES

Encourager des actions en lien avec la **thématique de l'Isle et de l'eau** *(dans sa dimension symbolique, fonctionnelle et environnementale)* et sur les autres versants du **patrimoine matériel et immatériel du territoire** *(gastronomie, forêt, biodiversité, bâti, histoire)* ...

- *Opérations liées à la préservation et la valorisation de la rivière Isle et son milieu*
- *Créations d'espace écologique*
- *Zones d'éducation ...*

Développer la **pratique récréative, sportive et de loisirs** tout en permettant de créer et développer du lien social

- *Équipements et sites de loisirs sportifs / récréatifs*
- *Espaces concourant à soutenir et développer une vie locale dynamique et attractive*
- *Aires de jeux*
- *City-stades et Pumptracks ...*

Développer des actions de **diffusion et de pratique artistique** dans et hors les murs *(en privilégiant les zones blanches, l'usage de l'espace public et des espaces transitoires, la convivialité et l'accès au plus grand nombre)*

- *Spectacles*
- *Expositions dans les murs et hors les murs*
- *Ateliers (itinérants) de pratique artistique*
- *Évènementiels ...*

Initier des projets de **médiation culturelle et scientifique** *(sensibilisation sur les ressources du territoire)*

- *Journées, manifestations, sensibilisation*
- *Résidences d'artistes avec des actions pédagogiques*
- *Évènementiels*
- *Festivals qui valorisent les ressources du territoire*
- *Art visuel pour valorisation du patrimoine*
- *Ingénierie liée à l'organisation et l'animation d'ateliers*
- *Land art*
- *Prestations artistiques*
- *Pôle multiculturel ...*

Les actions de communication, de promotion et de développement d'**outils numériques** liés au projet.

!

Ne commencez pas votre projet avant le dépôt de votre pré-demande d'aide

Votre projet pourrait être considéré comme inéligible

NE SONT PAS ÉLIGIBLES...

- Les investissements matériels et les projets d'ingénierie *(immatériel et / ou coûts de personnel)* des communes de + de 25 000 habitants
- Les SCI et les particuliers *(personne physique sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle)*
- Les dépenses d'auto-construction
- Les contributions en nature
- Les opérations relevant de l'éducation à l'environnement portant un intérêt régional

FINANCEMENT POSSIBLE
jusqu'à 80%

MONTANT DES AIDES PRÉVISIONNELLES :

40 000 €

5 000 €

MONTANT MINIMUM
de dépenses éligibles sur l'opération présentée :
8 000 €

2021 > 2027

Pays de l'Isle en Périgord
Cofinancé par l'Union européenne
Région Nouvelle-Aquitaine
La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire
Dordogne Périgord
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr
PROGRAMME EUROPÉEN POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
Conception, réalisation et impression : © comtogether.fr / Crédit photo : freepik